Canton de Fribourg
Commune de Cheyres-Châbles

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

0 ——— 250m

ECHELLE 1:5000

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Adaptation du dossier d'harmonisation du PAL à la suite de l'approbation du 14 octobre 2020 (FO n°42) et de l'enquête publique du 3 septembre 2021 (FO n°35)

1

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° 27 du : 8 juillet 2022

2

Adopté par le Conseil communal de Cheyres-Châbles, 30 janvier 2023

COMMUNE CHEYRES-CHÂBLES

Le/La Syndic/-que — Le/La Secrétaire

3

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME),

2 9. JAN. 2025

ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

Le/La Conseiller/-ère d'Etat, Directeur/-trice

Juin 2022
20153-PAZ 5000-2220620

urbaplan

Voir décision d'approbation de la DIME du 2 9 JAN. 2025 p. 3

LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BATIR

zone de centre village	ZCV
zone de protection de Béthanie	ZPB
zone résidentielle à faible densité	ZRFD
zone résidentielle et touristique	ZRT
zone d'intérêt général I	ZIG I
zone d'intérêt général II	ZIG II
zone d'intérêt général III	ZIG III
zone libre	ZL

ZONES AGRICOLES

zone agricole	ZA
zone vinicole	ZV

AUTRES ZONES

aire forestière	AF
zone des réserves naturelles	ZPAC
zone de protection des eaux souterraines légalisée (S1, S2, S3)	

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

- A LA GARE — plan d'aménagement de détail approuvé
- 19.3 — prescriptions particulières selon le RCU
- périmètre de protection du site construit
- périmètre archéologique
- périmètre de protection de la nature
- périmètre de protection du paysage
- secteur constructible

SECTEURS SUPERPOSES

- dangers naturels selon carte des dangers (instabilités) degré élevé
- degré moyen
- degré faible
- secteur indicatif
- dangers naturels selon carte des dangers (crues) degré élevé
- degré moyen
- degré faible
- secteur indicatif
- danger résiduel

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

- bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3
- chemin historique selon inventaire IVS catégorie 1 / catégorie 2
- arbre isolé / alignement d'arbres
- haie
- verger
- prairie ou pâturage sec
- mur en pierre sèche

AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

- site pollué (aire d'entreprise / site de stockage)
- constatation de la nature forestière / limite haie
- distance à la forêt

Voir décision d'approbation de la DIME du 2 9 JAN. 2025 p. 3

INFORMATIONS INDICATIVES

- limite de la commune
- cours d'eau à ciel ouvert
- cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
- espace réservé aux eaux
- corridor inconstructible (4m de part et d'autre de l'axe)
- tracé de l'ancienne route
- vigne
- rocher
- bosquet
- bas-marais
- lac
- aire de limitation d'obstacles

Voir décision d'approbation de la DIME du 2 9 JAN. 2025 p. 3

SECTEURENTRE VILLAGE (Châbles)

ECHELLE 1:2'500

SECTEUR RAFOR (Châbles)

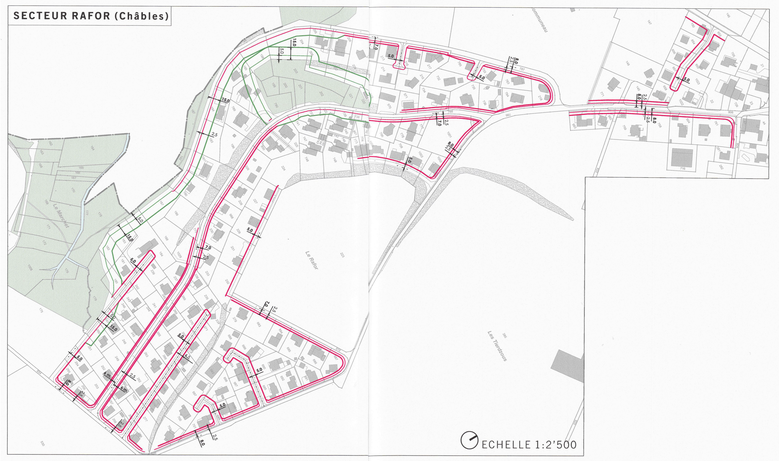

ECHELLE 1:2'500

SECTEUR CONDEMINE (Châbles)

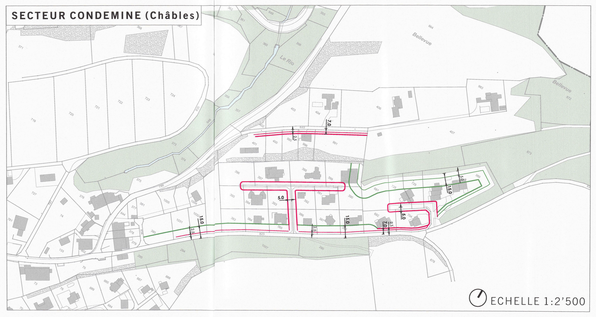

ECHELLE 1:2'500

SECTEUR CENTRE VILLAGE

- périmètre du secteur
- espace constructible maximal (sans indications : selon RCU)
- espace d'équipement public
- orientation du faîte principal parallèle à la route cantonale, en cas d'habitations individuelles ou groupées, la hauteur totale selon la ZRFD s'applique.
- fenêtre de toit uniquement (max 75 x 125 cm)
- alignement obligatoire
- fontaine à maintenir
- espace réservé (mesuré depuis l'axe du lit)
- ordre des constructions contigu
- ordre des constructions non contigu

SECTEURS CONDEMINE / RAFOR

limite de construction
- aux routes
- aux forêts

limite pour les constructions de minime importance
- aux routes
- aux forêts (constr. de max. 15m² au sol)

N° d'autorisation : 021/20.01.01/000

Pillonel-Giner SA
ngénieurs en génie rural et géomètres
ue du Camus 2
1470 Estavayer-le-Lac

tel. 026 663 94 24